REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4889

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon – Bibliothèque municipale et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, pour l'organisation de rendez-vous musicaux sur la période 2019/2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 11 JUILLET 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/4889 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, POUR L'ORGANISATION DE RENDEZ-VOUS MUSICAUX SUR LA PERIODE 2019/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional entretiennent depuis de nombreuses années des relations de partenariat en faveur de l'accès du plus grand nombre à la culture. Les parties à la présente convention ont depuis plusieurs années une collaboration étendue avec de nombreux rendez-vous annuels. Ces rendez-vous sont principalement des concerts mais aussi des conférences-musicales, des lectures théâtrales, des auditions publiques d'élèves et la participation à des manifestations.

L'objet de la convention est de pérenniser le partenariat et de permettre un développement sur de nouveaux axes, en lien avec le projet culturel de la Bibliothèque.

Le calendrier de chaque manifestation sera établi d'un commun accord entre les partenaires selon les disponibilités et les contraintes respectives des équipes concernées, avec la volonté partagée d'arriver à maintenir le volant d'activités.

La convention précise les responsabilités respectives entre les parties signataires pour l'organisation d'environ trente rendez-vous annuels sur le réseau de la Bibliothèque impliquant le Conservatoire.

Les cycles organisés de façon récurrente par la Bibliothèque sont :

- Les « Gourmandises de Vaise » avec une douzaine de concerts par an ;
- Les « mardis du jazz » avec 4/5 conférences par an à Vaise les mardis à 18h30 dont 1 nuit du jazz ;
- « Les concerts » avec entre 5 et 10 concerts et auditions par an au Bachut ;
- Les participations à « Tout-ouïe » au Bachut;
- Le final du « Tremplin poétique » peut faire l'objet d'une intervention.

Des formes nouvelles comme « La nuit du Jazz » à Vaise peuvent être décidées d'un commun accord, ainsi que des manifestations basées ou intégrant des interventions de danse ou de théâtre.

Pour faciliter la venue de ses élèves à la médiathèque du Bachut, le Conservatoire prête gracieusement un piano pour une longue durée. L'estimation de la dépense annuelle pour la Bibliothèque est de 2300€, pour les accordages et les frais de restauration des intervenants.

La convention sera conclue pour une période de 3 ans, à compter de la date de signature par les deux parties. Elle ne pourra être modifiée ou renouvelée que par voie expresse.

Par ailleurs, chaque partie s'engage sur ses budgets de dépenses lui incombant et réalise ses engagements sans contrepartie financière.

Vu la convention;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et la Ville de Lyon –Bibliothèque municipale est approuvée.
- 2- Le Maire est autorisé à signer la convention et tous les autres documents afférents.
- 3- La dépense sera inscrite sur le budget des années 2019 et suivantes de la Bibliothèque Municipale, fonction 321, programme CULTURECOM.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER